

LE CROTOY



PORT DE PÊCHE

Communiqué de presse

En soutien aux deux jeunes pêcheurs crotellois, Corentin Macquet et Joseph Macquet, convoqués au tribunal maritime du Havre, ce mardi 5 octobre, à la suite de la manifestation du 21 juillet 2020 contre le projet éolien marin du Tréport.

Rappel de contexte

Pour un bref rappel des faits, **le monde maritime normand-picard se mobilise depuis 2005 afin de dénoncer le projet de parc éolien marin** sur leur zone de pêche.

Une aberration écologique, économique et qui plus est sociale que nous dénonçons de concert avec des professionnels de la mer, mais aussi des scientifiques et les élus locaux.

Rappelons que ce projet, situé dans la zone du Tréport, aurait dû être abandonné dès le 20 octobre 2017 suite au vote du conseil de gestion du Parc Naturel Marin (PNM) des estuaires picards et de la mer d'Opale, donnant un avis technique défavorable au projet.

Sa superficie équivalente à celle de Paris est située en plein milieu d'une zone de pêche parmi les plus prolifiques.

Rappelons que les pêcheurs côtiers gèrent durablement tant les ressources halieutiques dont ils dépendent, que le bon état de l'environnement marin en est la condition. Des efforts depuis des décennies seraient donc bientôt ruinés par des mois de travaux, de béton coulé, par la présence de 62 mâts implantés pour une vingtaine d'années d'exploitation.

Qui défend-t-on ?

Depuis de nombreuses années donc, les professionnels de la pêche craignent pour leur environnement, leurs ressources marines et leur avenir.

La centrale des éoliennes marines du Tréport, comme tant d'autres en France (Fécamp, Courseulles, Barfleur, Saint-Brieuc, Noirmoutier...), **pèse comme une menace fondée et directe sur les entreprises de pêche artisanale, à l'instar de celles de Corentin et Joseph**. Deux jeunes marins crotellois, fils et petit-fils de marins, **tout à fait représentatifs de ces professionnels qui ne ménagent pas leurs efforts et leur énergie pour défendre leur passion pour le monde et le métier auxquels ils appartiennent.**

Tous dénoncent le dogmatisme des pouvoirs publics sur le sujet.

Aujourd'hui...

Nous ensemble, signataires de ce communiqué, **nous tenons à faire savoir notre soutien à ces deux jeunes patrons pêcheurs**, alors qu'ils sont convoqués au tribunal maritime du Havre, pour avoir manifesté afin de préserver leur outil de travail.

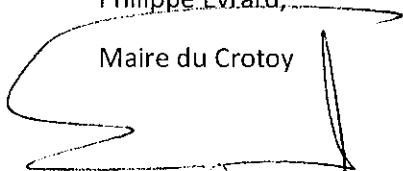
Le droit de manifester doit être garanti sur mer comme sur terre

Force est de constater que ces hommes du milieu marin posent des questions qui restent sans réponse et défendent leurs droits, non seulement pour eux-mêmes et leurs descendants, mais également pour toutes les communes du littoral. Ils agissent en lanceurs d'alerte. Nous rappelons que les pêcheurs sont un pilier économique et social de nos communautés

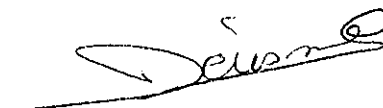
Aujourd'hui, nous sommes au côté de Corentin et Joseph, comme des centaines de professionnels qu'ils représentent.

Le Crotoy,
Le 4 octobre 2010,

Philippe Evrard,
Maire du Crotoy



Karine Devismes,
Adjointe en charge des questions maritimes



Cosignataires :

Les maires et villes cosignataires :

Bruno Cousein, Maire de Berck-sur-Mer,

Michel Delépine, Maire de Mers-les-Bains

Daniel Fasquelle, Maire Touquet,

Francis Gouesbier, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont,

Laurent Jacques, Maire du Tréport,

Walter Kahn, Maire de Cucq-Trépiéd,

Nicolas Langlois, Maire de Dieppe,

Jean-Paul Lecomte, Maire de Cayeux s/Mer,

Alain Trouessin, Maire de Criel S/Mer.

Emmanuel Macquet, député de la Somme,

Sébastien Jumel, député de Seine-Maritime.

En soutien contre le projet d'éolien :

Stéphane Demilly, sénateur de la Somme.